



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

47

Suppléants ayant voix
délibérantes :

--

Conseillers représentés :

6

Total votants :

53

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 20200130-02

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JANVIER 2020 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 23 janvier 2020

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 30 janvier 2020 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, , Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Alain CHASSAGNE, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Claude GOUILLON-CHENOT, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jeannine SUAREZ à Christiane SAMSON
Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX
Bernard VIGNAUD à Pépita RODRIGUEZ
Philippe OSSEDAT à Frédérique BARADUC
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Nicole GIRY à Martine MUNOZ

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : André IMBERDIS, Carine BRODIN, Paul SABATIER, Thierry DEGLON, Françoise KORZCENIUK.

Secrétaire de séance : Hélène BOUDON

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES POUR 2020

Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts prévoyant notamment que la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) soit saisie à chaque transfert ou dé-transfert de charges afin qu'elle détermine les conséquences financières entre les communes et l'intercommunalité.

Considérant les travaux de CLECT conduits récemment et touchant notamment à la politique mobilité, à la mise en place d'un service commun dans le domaine scolaire, et au dé-transfert de la gendarmerie de Courpière,

Considérant que les charges ainsi évaluées impactent les attributions de compensation (AC) à verser et/ou à percevoir, ainsi que les attributions de compensation d'investissement (ACi) sur le volet « patrimonial » relatif au bâtiment de la gendarmerie précitée,

Il faut donc intégrer ces aspects dans les notifications provisoires dont il faut rendre compte aux Communes membres pour 2020, tout en précisant que les AC notifiées pourront donner lieu à modifications en cours d'année en lien notamment avec les incidences du pacte financier et fiscal mis en œuvre sur le territoire.

Il convient par ailleurs de préciser que les flux financiers liés à la mise en place du service commun sur le territoire des communes de l'ex-Communauté de Communes du Pays de Courpière, dérogent aux « douzièmes ». Ils se traduiront en effet de manière concomitante en dépenses et en recettes via l'abondement des AC des communes concernées et la refacturation par l'EPCI dudit service aux communes bénéficiaires.

Le montant des AC de fonctionnement (en euros) à notifier se présentent ainsi comme suit :

COMMUNES	AC 2020 à verser par l'EPCI
ARCONSAT	3 277,26
AUBUSSON	26 513,18
CELLES SUR DUROLLE	408 891,52
CHABRELOCHE	64 391,04
CHARNAT	11 826,74
CHATELDON	96 188,99
COURPIERE	722 486,00
DORAT	130 328,30
ESCOUTOUX	157 375,02
LACHAUX	22 141,18
LA MONNERIE LE MONTEL	541 859,32
NOALHAT	17 017,77
PALLADUC	230 860,28
PASLIERES	125 665,98
PUY-GUILLAUME	1 343 203,56
RIS	69 884,28
SAINT FLOUR L'ETANG	57 057,44
SAINT REMY SUR DUROLLE	537 194,59
SERMENTIZON	14 455,88
THIERS	4 944 098,91
VISCOMTAT	21 301,26
VOLLORE MONTAGNE	17 145,97
NERONDE	11 920,95
OLMET	8 438,99
SAUVIAT	55 101,99
VOLLORE VILLE	18 188,60
TOTAL	9 656 815,00

COMMUNES	AC 2020 à percevoir par l'EPCI
AUGEROLLES	23 558,80
LA RENAUDIE	8 723,30
SAINT VICTOR MONTVIANEX	8 032,83
SAINTE AGATHE	397,59
TOTAL	40 712,52

Le montant des AC d'investissement (ACI) se présentent comme suit :

COMMUNES	ACI 2020 à verser par l'EPCI
AUGEROLLES	21 378,31
COURPIERE	105 716,77
SERMENTIZON	4 571,80
VOLLORE VILLE	11 033,87
SAINT FLOUR	4 789,62
TOTAL	147 490,37

COMMUNES	ACI 2020 à percevoir par l'EPCI
THIERS (politique de la ville)	199 569,00

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les attributions de compensation ainsi fixées,
- **Autorise** leur versement et/ou leur perception dans les conditions précitées.

TOTAL VOTANTS : 53	Conseillers présents : 47	Représentés : 6	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 53	Pour : 53	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon



AR PREFECTURE

063-200070712-20200130-20200130_02-DE
Regu le 05/02/2020